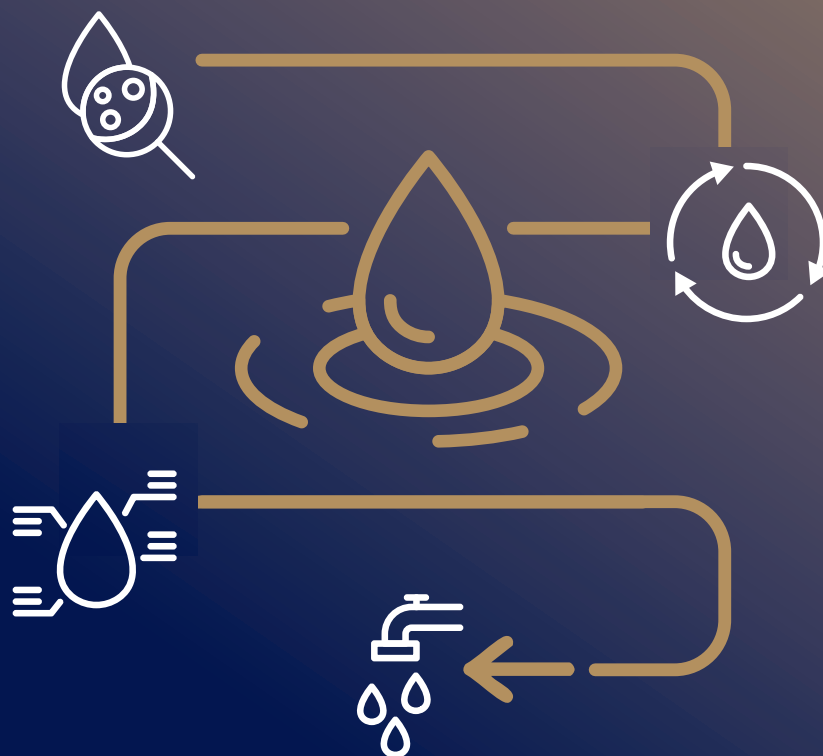


INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU À LA CITÉ SCOLAIRE DE DIGOIN



POINT DE SITUATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU AU GYMNASÉ

Le 23 février 2026, l'ARS a autorisé la consommation de l'eau au sein de la demi-pension, du gymnase et des logements de fonction de la Cité scolaire.

Depuis cette date, les résultats d'analyse pour ces trois zones ont été 100 % conformes aux valeurs réglementaires.

Néanmoins, les résultats de la campagne d'analyses conduite à la rentrée, conformément au protocole en vigueur, font état d'un dépassement de la limite plomb sur un point, dans le gymnase, au 1er jet. Toutes les autres mesures sont conformes.

La valeur constatée s'établit à 11,4 microgrammes (μg) au premier jet et 2,65 μg au second jet (conforme). Le seuil réglementaire pour le plomb étant fixé à 10 μg , le dépassement est donc infime, à hauteur de 1,4 millionième de gramme.

Ces résultats ont été immédiatement transmis à l'ARS qui a indiqué en retour que **ces résultats ne sont pas inquiétants** et peuvent être explicables à l'issue des vacances d'été, caractérisées par une longue période de stagnation de l'eau.

Ainsi, sur la base des préconisations de l'ARS :

- un ajustement du protocole de purge massive de retour des vacances d'été a été demandé à OFIS – le protocole mis en place ayant montré son efficacité pour les petites vacances, avec des résultats conformes tout au long de l'année scolaire 2025/26 ;
- en l'attente de ce nouveau protocole et des nouvelles analyses qui seront menées sur cette base, **la consommation d'eau dans le gymnase est temporairement suspendue**. L'eau peut bien sûr continuer d'être utilisée pour les autres usages (douches, sanitaires...) ;
- le Département fait procéder à un affichage en ce sens dans le gymnase, ainsi qu'à **l'installation d'un point de distribution d'eau dans le gymnase** ;
- des analyses sectorielles ad hoc sur la zone gymnase seront commandées sur la base du protocole ajusté, afin de suivre au plus près l'évolution de la situation.